AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1525
FR0010208165-FS0746

29 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

SAFT GROUPE S.A.

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 28 juin 2016, la société anonyme Total S.A. (2 place Jean Miller, La Défense 6, 92078 Paris-La Défense), a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 juin 2016, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société SAFT GROUPE S.A. et détenir 4 158 129 actions SAFT GROUPE S.A. représentant autant de droits de vote, soit 15,98% du capital et des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SAFT GROUPE S.A. hors et sur le marché dans le cadre de l'offre publique initiée par Total S.A. sur les actions SAFT GROUPE S.A.[2].

2. La déclaration d'intention de la société Total S.A. figure dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée[3] (article 223-17 III du règlement général).

[1] Sur la base d'un capital composé de 26 019 541 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 216C1306 du 7 juin 2016.
[3] Cf. notamment D&I 216C1301 du 7 juin 2016 et note d'information ayant reçu le visa n°16-229 en date du 7 juin 2016.